

Passeport vaccinal

Avis à notre clientèle



En réponse aux directives du gouvernement du Québec, le Patro Roc-Amadour met de l'avant, **à compter du 1er septembre, l'utilisation du passeport vaccinal à l'intention des personnes de 13 ans et plus qui voudront s'inscrire et participer aux activités sportives ou récréatives identifiées.** Soyez assurés que nous déploierons tous les efforts possibles pour que cette procédure soit la plus simple possible. Les autres dispositions comme le port du masque, le lavage des mains et la distanciation physique demeurent en vigueur.

Activités pour lesquelles le passeport vaccinal est requis

Veillez vous référer à la [programmation automnale 2021](#) pour la liste de nos activités.

Activités extérieures :

- Sports d'équipe ou activités physiques impliquant des contacts fréquents ou prolongés à l'exception de ceux pratiqués dans un cadre scolaire
- Football, rugby, soccer et volleyball de plage
- Matchs sportifs
- Compétitions de sport associatif ou de haut niveau
- Spectateurs et spectatrices présents aux activités

Activités intérieures :

- L'ensemble des sports ou activités physiques comme le basketball, le hockey intérieur, le volleyball, le badminton, le pickleball, l'escalade, l'entraînement en salle et autres
- Toutes les activités sportives offertes sous forme de cours ou d'entraînement de groupe comme le spinning, pilates, yoga, la danse et autres
- Les spectateurs et spectatrices présents aux activités

Activités aquatiques :

- L'ensemble des activités à se tenir à la piscine

Événements et locations de salle :

- Les congrès, séminaires, formations, conférences, spectacles et autres activités réalisées dans l'une de nos salles

À noter que le passeport vaccinal n'est pas requis pour les sports et activités pratiqués dans le cadre des programmes Sport-études, d'une concentration sportive ou d'un autre projet pédagogique de même nature, ainsi que les formations qui mènent au brevet de sauveteur.

Cette liste pourra être modifiée sans préavis à la suite des directives de la santé publique ou du gouvernement du Québec.